



Lettre au trésorier

n°1 - Automne 2003

Édito

6% ensemble, c'est possible !

Vous êtes trésorier. Cette lettre est d'abord pour vous. Pour vous soutenir dans votre responsabilité au service de l'Eglise.

Pour vous accompagner dans la campagne régionale « +6% ensemble, c'est possible ».

Pourquoi cette campagne aujourd'hui ?

Parce que notre région ERF Sud-Ouest accueille plus de pasteurs que ces dernières années, et a besoin de ressources plus importantes.

Mais aussi parce que de nouvelles dispositions fiscales permettent d'espérer une augmentation significative des dons.

Cette lettre est adressée aussi au président de votre Conseil presbytéral.

Chaque ministre de la région, chaque délégué au Synode régional, la recevront au Synode Régional.

C'est bien une campagne à mener ensemble, avec le Conseil presbytéral.

Dès cette fin d'année 2003, vous pouvez appeler les membres de votre Eglise à entrer dans cette démarche de croissance.

Mais c'est une action continue, pendant au moins 18 mois, dans laquelle nous nous engageons avec vous.

Nous voulons ensemble une Eglise vivante.

C'est cette conviction, vécue avec confiance, que nous communiquerons autour de nous.

C'est notre mission. A la grâce de Dieu !



Daniel Gaubiac
Trésorier
du Conseil régional

Olivier Brès
Président
du Conseil régional

DES RESSOURCES POUR UNE ÉGLISE VIVANTE

41,5

1. En donnant à l'église, le paroissien contribue à un bon pourvoi des postes pastoraux dans la Région Sud Ouest. Actuellement 41.5 postes sont rémunérés.

+25%

2. La loi du 1^{er} août 2003 autorise aujourd'hui une réduction d'impôt plus élevée et permet au paroissien d'augmenter de 25 % son don à l'église sans qu'il lui en coûte plus.

Objectif

+6%

3. Plus de ressources collectées par l'église locale c'est un gage certain pour un bon pourvoi des postes pastoraux dans le futur.

Votre lettre de fin d'année

Pour réussir votre courrier :

- En-tête précis : Qui parle
- Une date précise et proche de l'envoi
- Une accroche
- Un corps de lettre pour convaincre
- Des signatures lisibles
- Un PS qui est souvent la partie la plus lue



Eglise de...
..... Le.....

2003 : Du nouveau

Cher fidèle paroissien,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les paroissiens engagés qui versent régulièrement leurs dons sous forme nominative à notre paroisse. Nous vous en remercions sincèrement. Vous comprenez que notre paroisse a besoin du soutien financier actif de tous ses membres pour continuer à offrir ses services à tous : cultes, catéchèse, visites, actes pastoraux, fêtes, actions de solidarité...

Cette année, nous osons compter sur une augmentation sensible des offrandes régulières. En effet, les nouvelles dispositions fiscales permettent d'augmenter vos dons à l'Eglise de 25 %, sans coût supplémentaire, (si vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu)

Nous vous remercions d'avance de votre générosité. Elle constituera un précieux encouragement pour votre pasteur et le conseil presbytéral. Vous manifesterez ainsi votre désir de contribuer avec d'autres à maintenir bien vivante votre paroisse et à aider au témoignage de notre Eglise.

Fraternellement

Le pasteur Le président Le Trésorier
du Conseil presbytéral

PS : Dans notre Eglise réformée en Sud-Ouest, il y a aujourd'hui plus de pasteurs qu'il y a cinq ans. Grâce à votre soutien

Eglise de...
..... Le.....

2003 : Du nouveau

Cher paroissien,

Nous avons le plaisir de vous compter parmi nos paroissiens. Vous savez que votre paroisse ne bénéficie d'aucune subvention. Elle a donc besoin du soutien financier actif de tous ses membres pour continuer à offrir ses services à tous : cultes, catéchèse, visites, actes pastoraux, fêtes, actions de solidarité...

C'est pourquoi nous nous permettons de vous solliciter tout particulièrement pour une offrande nominative, même modeste.

D'autant qu'aujourd'hui de nouvelles dispositions fiscales permettent de bénéficier d'une réduction de votre impôt sur le revenu de 60 % du don effectué.

Exemple :

- Vous donnez 30 euros par mois à votre Eglise, cela vous coûte 12 euros (si vous êtes imposable)

- Vous voulez donner 30 euros par mois à votre Eglise, vous pouvez lui verser 75 euros (vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 45 euros).

Quel que soit le montant de votre offrande nominative, sachez qu'elle constituera un précieux encouragement pour votre pasteur et le Conseil presbytéral. Vous manifesterez ainsi votre désir de contribuer avec d'autres à maintenir notre paroisse bien vivante, et à aider au témoignage de notre Eglise. Soyez-en remercié d'avance.

Fraternellement,

Le Pasteur Le Président Le Trésorier
du Conseil presbytéral

PS : Dans notre Eglise réformée en Sud-Ouest, il y a aujourd'hui plus de pasteurs qu'il y a 5 ans. Grâce à votre soutien, nous pouvons continuer.

Une lettre pour un offrant régulier

Associez votre lettre au tract adapté. Vous pouvez le photocopier à partir des éléments joints à ce courrier ou demander à votre délégué de prendre des exemplaires en couleur au synode régional.

Télécharger les textes de ces courriers sur le site www.aggelos.fr/erf/

Une lettre pour un paroissien non-cotisant

Loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003

L'essentiel, en quelques exemples

Le gouvernement encourage le don aux associations par de nouvelles dispositions fiscales

DÉDUCTIONS EN HAUSSE

Augmentation du taux de la réduction fiscale sur les dons faits aux Associations

Jusqu'en 2002 un donateur versant 23€ par mois ou 276€ / an, obtenait 138€ de réduction d'impôt. Son don à l'église lui coûtait donc 138€.

A partir de l'année 2003, un donateur versant 28.75€ par mois ou 345€ / an, obtiendra 207€ de réduction d'impôt. Son don à l'église lui coûtera toujours 138€.

PLAFONNEMENT DOUBLÉ

Augmentation du plafonnement du montant de la réduction annuelle d'impôt

Dans le but de contribuer au financement d'un projet paroissial (restauration temple, presbytère, programme pour l'annonce publique de l'évangile, etc..) un paroissien fait un don exceptionnel de 8000€. Son revenu fiscal de référence est de 25000€. Jusqu'en 2002 ce généreux donateur obtenait 2500€ de réduction d'impôt soit 50% du montant de son don dans la limite de 10% de son revenu de référence.

A partir de l'année 2003, ce généreux donateur obtiendra une réduction d'impôt de 4800€ soit 60% du montant de son don dans la limite de 20% de son revenu de référence.

DÉPASSEMENTS REPORTÉS

Report sur cinq années des excédents
Supposons que ce généreux donateur, au cours d'une année, fasse un don de 20000€ à sa paroisse. Sa réduction d'impôt sera de 5000€ l'année n (année de son don à l'église) ; encore 5000€ l'année n + 1 et enfin 2000€ l'année n + 3 soit 12000€ au total.

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE : PROFITEZ DES AVANTAGES !

Une entreprise peut déduire 60% de la valeur des dons (dans la limite de 5% du Chiffre d'Affaires)
Ex. : Don 5000€ - Déduction de l'impôt sur les bénéfices = 3000€ (art. 6. Loi du 1 août 2003)

Vous souhaitez mener une campagne particulière à destination de quelques chefs d'entreprise bien identifiés. Nous pouvons vous aider.

Contactez : Daniel Gaubiac

Augmentation de 1% du nombre de foyer cotisent en 5 ans.



6 500
foyers cotisants



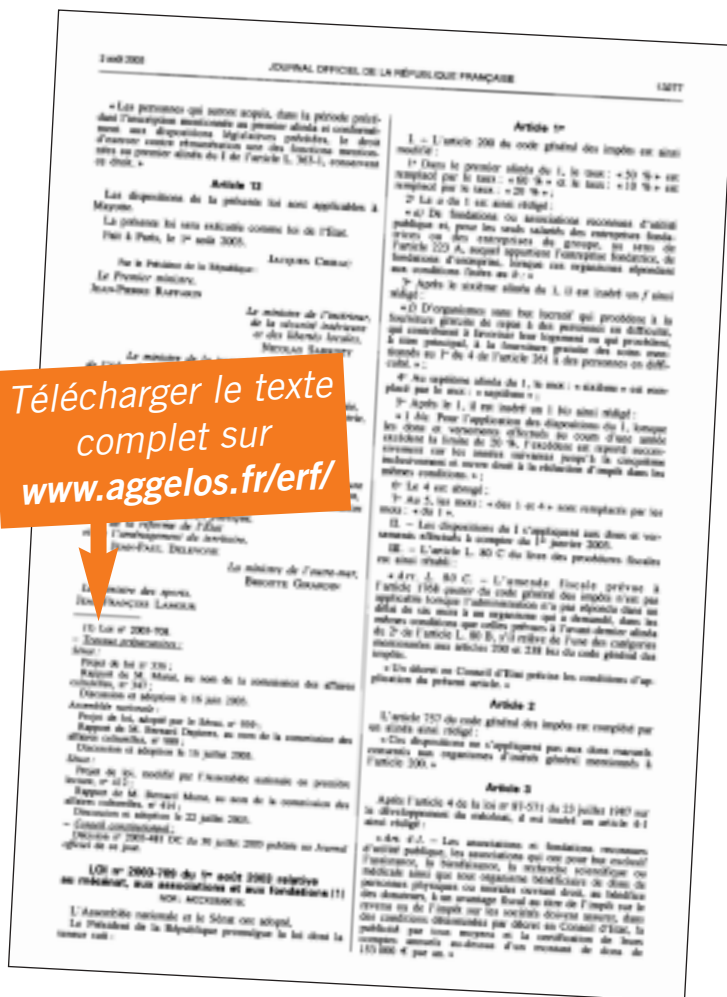
2002 :
278€
de don moyen



1997 :
333€
de don moyen

Baisse de 16%
du don moyen en 5 ans.

De « gros » donateurs disparaissent, de nouveaux donateurs participent. À nous de convaincre de nouveaux donateurs et de les encourager à donner plus.



Le programme de la Campagne

- Le 18 octobre 2003 :
Les trésoriers se sont mobilisés
- La première semaine de novembre
1^{re} lettre des trésoriers aux trésoriers et aux présidents
« l'appel de fin d'année »
- Au synode régional :
La 1^{re} lettre des trésoriers aux ministres et aux délégués
- En fin décembre 2003 :
La 2^e lettre des trésoriers
« la clôture des comptes et les reçus fiscaux »
- En janvier 2004 :
Une « plaquette » pour les Assemblées Générales
- En fin février 2004 :
La 3^e lettre des trésoriers
« Une campagne pour Pâques »
et « Actes pastoraux et finances »
- En septembre 2004 :
La 4^e lettre des trésoriers :
« le budget 2005 » et
« Comment mobiliser son CP ? »
- En octobre 2004 :
Réunion régionale des trésoriers (sous réserve)
- En janvier 2005 :
La 5^e lettre des trésoriers :
Bilan de la campagne et
« Les étapes de la vie d'un trésorier heureux »



Des ressources pour une Église vivante

L'Église est un moyen d'approfondir sa foi personnelle, de donner un sens à sa vie, d'annoncer la bonne nouvelle à nos contemporains et aux nouvelles générations, de bâtir des communautés vivantes.

L'Église Réformée de France offre à tous et à chacun des cultes, des camps destinés aux jeunes, la catéchèse, des visites, des fêtes, des temps de ressourcement, etc. autour de moments personnels et collectifs.

L'Église est une communauté vivante qui a besoin :

- de personnes engagées (bénévoles ou rémunérées),
- de lieux conformes et accueillants,
- de moyens financiers suffisants, adaptés à son engagement.

L'Église vit uniquement des dons reçus et des offrandes de ses membres :

L'Église Réformée de France est une association cultuelle fonctionnant dans un État laïque. L'État ne subventionne directement aucune église. L'État octroie individuellement aux donateurs des avantages fiscaux.

Les dons et les cotisations sont recueillis dans chaque communauté locale.

- Le trésorier garde la confidentialité du sens de chaque donateur,
- Le Conseil presbytéral, élu par la communauté, rend publiquement compte de sa gestion.
- Plus de 80% des fonds sont utilisés localement : pasteurs, bâtiments, actions, etc.
- La part restante est destinée à la solidarité entre Églises, pour la formation et les retraites des pasteurs en France et pour la mission à l'international.

Quand, comment et combien donner ?

- Doané ou fait appel à l'Église pour des événements familiaux : présentation, baptême, bénédiction de mariage, service funéraire, etc.
- Régulièrement, pour permettre à l'Église de fonctionner dans la durée : lors des cultes, des journées d'Église, en cotisant chaque mois, chaque trimestre ou chaque année.
- Par des dons et legs, afin de soutenir un projet ou le devenir de l'Église.
- Le don est libre ; cependant l'ERF indique 3% de revenu imposable comme référence possible.

Dieu nous aime sans condition.

La volonté de partager et d'échanger avec d'autres nécessite de donner généreusement pour que l'Église demeure une communauté vivante.

« La grâce est gratuite, mais l'Église a un coût. »